

2MJ CONCEPT
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1000 euros

Siège social : LOTISSEMENT LE VERGER - VILLA N°6 - LIEU DIT
AGNATELLU

20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

842 113 557 RCS BASTIA

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 01/03/2025

Le 01/03/2025, à 17 heures, PRUNELLI DI FIUMORBU

Monsieur Jérôme LAPARRE demeurant LOTISSEMENT SIMONPOLI – APP 3 – TRAVO – 20240 VENTISERI.

Associé unique et seul Président de la Société 2MJ CONCEPT,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de LOTISSEMENT LE VERGER - VILLA N°6 - LIEU DIT AGNATELLU 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU à LOTISSEMENT SIMONPOLI – APP 3 – TRAVO – 20240 VENTISERI, à compter du 01/03/2025.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à LOTISSEMENT SIMONPOLI – APP 3 – TRAVO – 20240 VENTISERI. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Monsieur Jérôme LAPARRE

DocuSigned by:
JEROME LAPARRE
29537A043BE4461...